

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le mercredi 12 juin 2024

Listes électorales et procurations pour les Élections Législatives en Creuse

Les demandes **complètes** d'inscription déposées **avant le 9 juin minuit** sur les listes électorales permettront aux électeurs dépositaires de voter aux scrutins des élections législatives.

Les demandes effectuées à partir du 10 juin ne seront pas prises en compte pour les scrutins des 30 juin et 7 juillet 2024.

Après validation par les mairies, elles seront actives à partir du 8 juillet 2024.

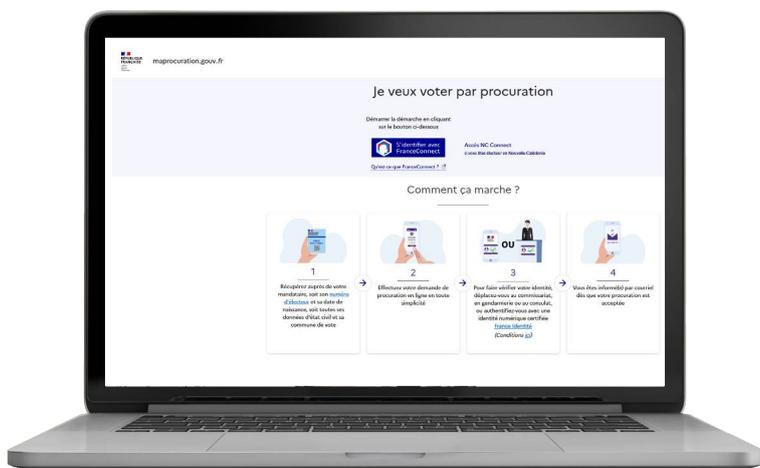
Néanmoins, des procurations sont possibles et nous conseillons vivement de **privilégier les procurations en ligne avec la vérification des pièces d'identité en gendarmerie ou police.**

La procuration en ligne est plus simple et plus rapide !

<https://www.maprocuration.gouv.fr>

Les électeurs peuvent se rendre dans les France Services ou au point d'accès numérique de la préfecture pour réaliser cette procuration en ligne.

Il faut mieux éviter les procurations papiers qui risquent de ne pas arriver en mairie à temps pour l'enregistrement.



Contact presse - Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Gaëlle LIOPE, Cheffe du bureau

Portable : 07 88 41 64 38 - Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : gaelle.liope@creuse.gouv.fr

Courriel service : pref-communication@creuse.gouv.fr

1/2



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

Comment cela marche ?



Attention !

L'identité numérique de la Poste ou de FranceConnect+ ne fonctionnent pas pour établir une procuration entièrement dématérialisée.

Cette identité numérique France Identité doit être certifiée dans une mairie agréée.

Ce n'est pas encore possible en Creuse.

Seule cette identité numérique évite le déplacement en commissariat ou en brigade de gendarmerie.

Cette certification est valable pour les prochaines procurations.

Plus de renseignements :

- Sur le vote par procuration : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>
- Sur les prochaines élections : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939>
- Sur la procuration en ligne : comment ça marche et foire aux questions : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

Contact presse - Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Gaëlle LIOPE, Cheffe du bureau

Portable : 07 88 41 64 38 - Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : gaelle.liope@creuse.gouv.fr

Courriel service : pref-communication@creuse.gouv.fr